

CIRCULAIRE 169-19  
Le 18 décembre 2019

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Kinder Morgan Canada Ltd. (KML)**  
**Plan d'arrangement**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Pembina Pipeline Corporation (« Pembina ») (TSX: PPL; NYSE: PBA) et Kinder Morgan Canada Limited (« Kinder Morgan Canada ») (TSX : KML) ont annoncé le 16 décembre 2019, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires de Kinder Morgan Canada recevront 0,3068 action ordinaire de Pembina pour chaque action ordinaire émise et en circulation détenue.

Les actions ordinaires seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 18 décembre 2019.

**CDCC - Détails du rajustement:**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions Kinder Morgan Canada Limited seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** le 19 décembre 2019
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** KML deviendra PPL1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 30 actions ordinaires de Pembina Pipeline Corporation et un montant en espèces équivalent à 0.68 (100 x 0.0068) actions ordinaires de Pembina Pipeline Corporation. Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangés
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 200 000 contrats.
- **NOUVEAU CUSIP :** NOTACUSIP

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement:**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options KML seront transférées à la classe d'options PPL1 qui constitue le nouveau livrable.

<b>Kinder Morgan Canada Limited</b>		
Prix de levée actuels	Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
9,00 \$	KML	PPL1
10,00 \$	KML	PPL1
11,00 \$	KML	PPL1
12,00 \$	KML	PPL1
13,00 \$	KML	PPL1
14,00 \$	KML	PPL1
15,00 \$	KML	PPL1
16,00 \$	KML	PPL1
17,00 \$	KML	PPL1

Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.



**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam  
Directrice, Dérivés sur actions  
Marchés financiers